



Escroquerie selon ses dires

Par Chris09100

Ma mère m'a dit de mettre ça CB sur mon PayPal comme elle ne connaît rien en informatique je m'occuper de lui faire ses commande lorsqu'elle voulais acheter sur le net et quand moi elle voulais me faire plaisir je lui demander et j'acheter aussi pour moi sauf que en 2019 je me suis disputer avec elle car elle n'acceptait pas mon mariage. Je suis donc parti loin d'elle avec ma femme et mon fils. Il y a quelque jours j'ai appris par ma s?ur qu'elle aurait porter plainte juste après mon départ pour escroquerie et selon les dires de ma famille la police aurez remonter 5 ans d'escroquerie et prêt de 20 000 euros alors que c'est faux même quand jetais en voyage elle me demander de lui passer des commande ou bien de viré un somme sur mon compte pour me faire plaisir . Je précise que si on a fait comme sa c'est que ma mère vie avec une femme qui n'accepte pas que ma mère me donne tout ce que je voulais donc elle se cacher pour me donner de l'argent on s'arranger soit par téléphone ou le peu de fois où elle venez discrètement me voir. Pour faire simple je suis handicapé maladie neurologique j'ai était opéré en 2016 de la dystonie j'ai un stimulateur cérébral et comme ma mère me mettait de côtes petit n'a même pas venu me voir lors de mon opération elle a voulu rattraper sont rôle de mère une fois que jetais séparer mon ancienne conjointe elle m'a trouver un appartement a deux pas de chez elle et me voulais que pour elle mais sa femme avez une haine de tout elle n'a jamais accepter. On m'a dit que la police me recherchée depuis 3 ans pouvez vous m'aider j'angoisse trop je ne sais pas quoi penser. Pourtant je déclare mes impôts je touche ma aah je ne me cache pas mais je n'est pas de nouvelle de rien. Est-ce que je risque des problèmes. Je n'ai pas de moyen de prouvée ma bonne fois presque tout la famille a une jalousie envers moi car du faire de la maladie je suis à 80% reconnu handicapé avec mention besoin d'aide. Je me suis marié en 2018 j'ai maintenant trois enfants je suis heureux elle prend soin de moi et ne profite pas de ma naïveté comme ma famille a pu le faire je me sens seul tout la famille me dit fou ils on une haine envers moi aidez moi merci de m'avoir lu

Par kang74

Bonjour

Inutile de vous inquiéter tant que personne ne vous a convoqué pour une audition .
Quand ce sera le cas vous donnerez votre version des faits ,vous demanderez l'aide d'un avocat, le reste dépendra surtout de l'état de votre mère au moment des faits (age, vulnérabilité).
Par contre, il n'y a pas de mystère quand on vit de l'AAH ou du RSA on doit déclarer l'aide familiale en nature ou en espèce : l'avez vous fait ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il n'y a pas de sanction pénale en cas de vol en famille :
Article 311-12
Version en vigueur depuis le 01 août 2020
Modifié par LOI n°2020-936 du 30 juillet 2020 - art. 10
Ne peut donner lieu à des poursuites pénales le vol commis par une personne :

1° Au préjudice de son ascendant ou de son descendant ;

2° Au préjudice de son conjoint, sauf lorsque les époux sont séparés de corps ou autorisés à résider séparément.

Le présent article n'est pas applicable :

a) Lorsque le vol porte sur des objets ou des documents indispensables à la vie quotidienne de la victime, tels que des documents d'identité, relatifs au titre de séjour ou de résidence d'un étranger, ou des moyens de paiement ou de télécommunication ;

b) Lorsque l'auteur des faits est le tuteur, le curateur, le mandataire spécial désigné dans le cadre d'une sauvegarde de justice, la personne habilitée dans le cadre d'une habilitation familiale ou le mandataire exécutant un mandat de

protection future de la victime.

Toutefois ces "revenus" supplémentaires doivent être déclarés (comme toute pension) et sinon peuvent donner lieu à remboursement des allocations perçues en trop.

Par Chris09100

Ma mère avait environ 65 ans elle a 60% handicapée pour la perte d'audition d'une oreille. Et je ne suis pas son aidant familiale car elle en a pas besoin elle se débrouille très bien elle conduit fait tout seul ou avec sa femme sauf sur le net c'était juste pour rendre service c'est ma mère elle même m'aider pour aller en course avec sa voiture. Je marcher hyper mal la maladie commencer à ce déclarer beaucoup et même sans cela je ne voyais pas le mal de l'aider à faire ses achats sur le net comme elle n'y comprend rien encore moins avec PayPal. Par contre Depuis 2016 j'ai moi même un aidant familiale c'était mon ancienne conjointe a présent c'est mon épouse avec ma maladie neurologique j'ai besoin d'aide pour marcher et faire les courses Petite précision l'escroquerie comme il dise aurait débuter en 2014 et moi j'ai était reconnu handicapé et opéré en 2016

Par Chris09100

Vous me dites il n'y a pas vol entre famille et dans le code pénale cela dit qu'il a des cas particulier la on parle d'un carte bancaire qui a était sur mon PayPal pendant 5 ans. Je n'y comprend plus trop

Par yapasdequoi

Consultez un avocat. Ce sera la seule manière de vous rassurer.

Par Chris09100

D'accord je vais écrire a plusieurs avocat en ligne pour avoir leurs avis. Merci de m'avoir lu. Si d'autre personnes s'y connaissent sur le sujet je suis preneur

Par Chris09100

Mettre la CB de ma mère pendant 5 ans sur mon PayPal est-ce considéré vol ou bien l'immunité familiale fonctionne????

Par Henriri

Hello !

Chris, même si le contexte familial et le type de handicap de l'un ou l'autre vous troublent, pour l'éventuelle suite officielle de cette histoire mettez de côté vos ressentis familiaux, et soyez factuel.

Restez-en aux faits "en cause" (?) :

- En 2014 (5 ans avant 2019 si j'ai bien compris) votre mère vous aurait fait confiance en vous sous-traitant l'utilisation de sa CB via votre compte PayPal pour régler des achats internet à sa demande.
- En 2019 survient une brouille entre votre mère et vous (peu importe la raison, mais j'imagine que vous avez retiré sa CB de votre compte PayPal et que vous n'avez donc plus rien acheté avec, n'est-ce pas ?).
- En 2022 vous entendez dire par votre soeur que votre mère aurait porté plainte (en 2019) contre vous pour cet usage, alors qu'aucune autorité ne vous a sollicité officiellement depuis dans ce sens...

Comme l'ont dit d'autres intervenants, rassurez-vous si vous n'avez pas été sollicité officiellement pour cette prétendue plainte.

En tout cas "votre" utilisation PayPal de la CB de votre mère pour 20.000? a duré 5 ans, mais contre son gré jusqu'à ce qu'elle s'en aperçoive en 2019, alors cela plaide manifestement en votre faveur. Tout comme un inventaire des achats ainsi réalisés (signant certainement plus une dame d'âge mûr que son fils) qu'elle devrait forcément produire pour étayer sa thèse de l'escroquerie CB.

Par ailleurs les "cadeaux" que vous avez reçus attisent peut-être la jalousie de votre soeur (c'est curieux qu'elle vienne seulement en 2022 de vous évoquer cette éventuelle plainte) mais c'est indépendant de la prétendue plainte. Tout

autant que l'éventuelle déclaration ou pas de ces cadeaux du côté fiscal.

A+

Par Chris09100

En faite tout ce que vous dites sont exactement cela sauf que juste avant mon départ (quelque semaines) et notre brouille "encore trop gentil" j'accompagne ma mère elle me demande d'allait avec elle voir sa conseillère a la banque elle pleure car elle lui dit qu'elle lui retire sa CB pour un temps qu'il faut qu'elle se remette dans le vert qu'elle auras juste une carte de retrait. Ma mère lui dit clairement j'aide beaucoup mon fils surtout ces derniers temps. Et de la tout éclate ma mère en rentrant m'oblige à l'aider de commencer à lui rendre de l'argent chaque mois car elle m'en a trop donner depuis ma majorité la où elle a soit disant rattraper l'amour. Qui va ton croire. Savez vous si la CB de ma mère sur mon PayPal reste dans l'immunité familiale. Avec cette maladie neurologique j'ai de grosse crise de panique la peur de tout et pourtant je n'est rien fait de mal

Je précise juste cela ma femme actuelle a était témoin la derniers année que même lorsque jetais avec elle loin de chez moi , ma mère me disais prend toi 50 euros pas si par la fait ou me demander de commander divers choses livré chez moi pour encore et toujours me dire que sa femme ne sache rien car elle a la haine que ma mère me "pourrit gaté" comme elle dit.

Par Henriri

Hello !

Difficile de bien cerner la situation si vous n'êtes pas concis et factuel Chris.

Avez-vous oui ou non cessé d'utiliser la CB de votre mère via votre compte PayPal au moment de votre brouille avec elle en 2019 ?

Sinon jusqu'à quand avez-vous continué à vous en servir ?
Et pour quels achats ?

A+

Par ESP

Bonjour

Certes, le vol n'existe pas en famille, mais on pourrait utiliser l'abus de confiance, l'abus de faiblesse, le recel...
Prenez les conseils d'un avocat.

Par Chris09100

Je n'est plus utilisé cette carte lorsque ma mère m'a emmené à sa banque qu'il lui on retiré pour lui donner une carte de retrait c'est là que ma mère a pleurer a sa conseillère qu'elle aider beaucoup son fil etc.. quelque semaine avant mon départ c'est de la que ma mère a commencer à me dire rembourse moi tout ce que je t'ai fait. De la j'ai cesser de l'aider pour tout .J'ai réalisé quelle regretter et elle commencé à vouloir que la je la rembourse que rien n'y ferais sont argent ne me ferais pas rester seul a côtes d'elle